

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2025-38

En exercice 23

Présents 15

Pouvoirs 3

Suffrages exprimés 17

Date de la Convocation

03/04/2025

Date de l'affichage

03/04/2025

Objet de la délibération

Achat d'une épareuse

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
et le dix avril,

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Marion ATRON, Jérôme BENOIT, Marc BONGINI, Romain CORNU,
Pierre ECOCHARD, Catherine FOURNIER, François-Damien GROS, Anthony
LAINE, Claudine MARCHAND, Brigitte MONNET, Isabelle PACOU, Jean-Louis
ROCHET, Françoise RODOT, Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER.

Absents : Sophie BAUDET, Jacques BONNIER, Sophie DEMAREST (donne
pouvoir à I. PACOU), Thomas GAND (donne pouvoir à M. ATRON), Nelly
GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Irène ROUCHE (donne pouvoir à B.
MONNET), Valérie PAROLA.

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Mme la Maire expose aux conseillers que la collectivité envisage l'acquisition d'une épareuse afin de renforcer ses capacités d'entretien des espaces verts et des voies de circulation. Cet équipement permettra d'améliorer l'efficacité des opérations de débroussaillage et de fauchage, contribuant ainsi à la sécurité et à l'esthétique de notre environnement communal.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de modernisation et d'optimisation des services publics, tout en répondant aux besoins croissants en matière de gestion des espaces naturels.

Trois entreprises ont été sollicitées.

Après étude des devis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 17 voix pour et une abstention,

RETIENT le devis de l'entreprise CLAAS sise à Crançot, pour l'achat d'une épareuse SOLTEA 500 PA avec attelage triangulaire, adaptation sur tracteur et formation des agents techniques, pour un montant de 25 000 € HT.

AUTORISE Madame la Maire, à signer tout document afférent à la présente décision.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 10/04/2025
POUR EXTRAIT CONFORME
La Maire, MONNET-Brigitte

